

*Questions orales*

● (1415)

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, j'ai en main le texte de la question. Permettez-moi de la relire:

M<sup>me</sup> Thatcher a donc dit que la Grande-Bretagne ne ferait, en aucun cas, obstacle au rapatriement?

**M. McKinnon:** Poursuivez.

**M. Trudeau:** Eh bien, le leader de l'opposition vient de lire tout ce qu'il y a à lire. L'important est de savoir ce que j'ai dit que M<sup>me</sup> Thatcher avait dit. Je n'ai pas l'habitude, lorsque je rencontre la presse dans la bousculade de la sortie, d'entrer dans les détails d'un entretien qui s'est tenu entre deux premiers ministres, deux chefs de gouvernement. C'est la ligne de conduite que je suivais à ce moment-là. Je la suivais après avoir convenu avec le premier ministre britannique que nous n'entrerions pas dans les détails de cette question. Voilà pourquoi je n'en ai pas dit davantage à ma sortie du 10 Downing Street. Fidèle à mon habitude de faire bonne contenance dans ces circonstances, j'ai dit que les propositions étaient telles qu'elles recevraient l'assentiment des provinces, que j'étais un libéral, que j'étais optimiste et convaincu que le tout serait accepté. Voilà ce que j'ai déclaré à la presse.

Depuis, j'ai indiqué que, lors de l'entretien privé que j'ai eu avec M<sup>me</sup> Thatcher—et je ne parle pas au nom de M<sup>me</sup> Thatcher, mais en mon nom propre—je lui ai bien fait comprendre que nous comptons agir avec ou sans l'accord de toutes les provinces.

**M. Clark:** Madame le Président, si le premier ministre a envie de déclarer, à l'issue d'une réunion avec un autre premier ministre: «sans commentaire», il le fait. Il a cependant déclaré que son homologue britannique n'avait pas dit que cette affaire ne susciterait pas de difficultés et qu'il ne lui avait pas demandé de le dire non plus. Voilà ce que le premier ministre a déclaré le 25 juin. Aujourd'hui, voilà qu'il donne à la Chambre une autre version des faits. Toujours d'après la retranscription de ses déclarations, voici la question qui a été posée au premier ministre à laquelle, d'après les documents publiés par le cabinet, il n'a pas rétorqué: «sans commentaire», mais fourni la réponse précise que voici:

Pensez-vous que des difficultés pourraient surgir à Westminster si les provinces canadiennes et le gouvernement fédéral continuent à ne pas être d'accord sur la situation?

Voici la réponse du premier ministre à cette question:

Eh bien, c'est une hypothèse que je ne lui ai pas soumise...

Le premier ministre a dit très clairement qu'il n'avait pas demandé à son homologue d'envisager cette hypothèse. Il a dit également mot pour mot: «Je ne crois pas qu'elle l'ait envisagée non plus». Est-ce bien là ce que le premier ministre a déclaré le 25 juin?

**M. Trudeau:** Madame le Président, tout ce que je peux faire, c'est demander au chef de l'opposition de continuer à lire le texte de ma déclaration, et je cite:

Je lui ai affirmé que j'allais rencontrer les premiers ministres provinciaux au mois de septembre prochain, après un été de travail, et que j'espérais pouvoir présenter des propositions soit en automne soit après, dans le courant de l'année, propositions qui, je l'espère, permettront en dernier recours au Parlement britannique de mettre un terme à cette situation... Je suis optimiste à ce sujet et je ne lui ai pas demandé d'envisager d'autres hypothèses.

Je ne faisais que répéter ce que je dis depuis dix ans, à savoir que j'espère que nous ne nous heurterons pas à l'opposition des provinces. J'espère obtenir leur consensus. C'est parce que

nous n'avions pas l'appui unanime des provinces que nous n'avons pas renvoyé l'affaire à Londres au cours des dix dernières années.

C'est ce que j'ai encore déjà dit publiquement en juin aux journalistes et à d'autres personnes, parce que je ne voulais pas montrer que nous ne croyions pas beaucoup alors à un consensus et que nous étions déterminés à aller de l'avant, même sans consensus. Voilà ce que j'ai dit publiquement aux journalistes au cours de conférences de Presse et à d'autres occasions. Je le répète: c'est ce que je dis depuis dix ans. J'ai dit que j'étais libéral, optimiste et confiant que, au cours de l'été, le ministre de la Justice et ses interlocuteurs en viendraient à un accord. Voilà ce que j'ai dit publiquement.

Par ailleurs, j'ai dit à la Chambre que j'avais averti M<sup>me</sup> Thatcher que nous n'avions jamais fait l'unanimité en 53 ans et qu'il était possible, et même fort probable étant donné qu'un gouvernement séparatiste dirigeait une province, que nous n'arriverions pas à l'unanimité. Je ne reviendrai pas là-dessus, madame le Président. Je puis seulement dire que ma parole vaut tant et aussi longtemps que M<sup>me</sup> Thatcher n'est pas prête à dire le contraire. Si jamais elle ne voulait pas en parler de crainte de divulguer des propos confidentiels, je l'autorise ici à me contredire, si je ne dis pas la vérité.

Je répète aujourd'hui à la Chambre ce que je lui ai déjà dit: j'ai déclaré à M<sup>me</sup> Thatcher que l'unanimité était peu probable et que j'ignorais si j'allais obtenir le plein consentement des gouvernements provinciaux, mais que nous viendrions de toute manière en septembre ou à un autre moment au cours de la session suivante. J'admets que, lorsque j'ai parlé à la presse, j'ai encore eu l'air d'espérer que, malgré tout, en dépit de 53 ans d'échec dans la recherche de l'unanimité, nous arriverions peut-être à l'obtenir au cours de l'été.

● (1420)

**M. Clark:** Madame le Président, le premier ministre parle d'un semblant d'espoir. On serait porté à s'exprimer autrement à propos de quelqu'un qui déclare quelque chose en public mais qui dit autre chose en privé comme l'a fait le premier ministre.

**Des voix:** Bravo!

**M. Clark:** Le premier ministre a déclaré nettement, du moins publiquement, qu'il n'avait pas envisagé, avec le premier ministre de la Grande-Bretagne, la possibilité qu'il puisse y avoir un désaccord au Canada, ce qui s'est pourtant effectivement produit. Je voudrais poser une question au premier ministre au sujet de la tentative qui a apparemment été faite pour tirer la question au clair. Peut-il nous dire si le gouvernement canadien a écrit au gouvernement de Westminster pour lui demander de lui préciser par écrit comment il entendait procéder quand il serait saisi d'une résolution conjointe sur la constitution? Et si cette demande a bien été en effet formulée par écrit, le premier ministre pourrait-il nous dire quand elle l'a été et quand il a reçu une réponse? Voudra-t-il bien déposer également la requête et la réponse écrite afin que tous les députés et tous les Canadiens sachent si la réponse donnée simplement certaines assurances que la résolution conjointe sera présentée au Parlement de Westminster sans être adoptée par lui?